

Garanties d'emprunts



Le Mans Métropole

Stéphanie JACQUET
Service Habitat Logement
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre
CS40010
72 039 LE MANS Cedex 9
Tel : 02 43 47 43 13
stephanie.jacquet@lemans.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Mans Métropole apporte sa garantie pour les emprunts contractés par les organismes HLM. Les modalités de garantie diffèrent selon les organismes :

- Le Mans Métropole Habitat est garanti à 100% par Le Mans Métropole.
- Les Entreprises Sociales pour l'Habitat sont garanties à 50% par Le Mans Métropole et à 50% par le Département de la Sarthe.
- Sarthe Habitat est garanti à 100 % par le Département.

TYPE D'AIDE

Garantie

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté urbaine Le Mans Métropole.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

En contrepartie de la garantie, Le Mans Métropole et la Ville du Mans bénéficient d'un droit de réservation sur un contingent de logements.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Département.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Encours de la dette garantie au 31 décembre 2021 :

- ↘ 262 026 657 € pour Le Mans Métropole.
- ↘ 30 453 865 € pour la Ville du Mans.

Encours de la dette garantie au 31 décembre 2020 :

- ↘ 274 489 903 € pour Le Mans Métropole.
- ↘ 25 831 444 € pour la Ville du Mans.

Encours de la dette garantie au 31 décembre 2019 :

- ↘ 270 317 926 € pour Le Mans Métropole.
- ↘ 39 099 090 € pour la Ville du Mans.

Encours de la dette garantie au 31 décembre 2018 :

- ↘ 263 317 376 € pour Le Mans Métropole.
- ↘ 28 585 194 € pour la Ville du Mans.

